

# Cahier des Charges

## Féerie de Noël 2024

Du 30 novembre 2024 au 5 janvier 2025  
Chalets des producteurs et artisans du Grand Narbonne

### Préambule

Lors des fêtes de Noël 2022, la communauté d'agglomération du Grand Narbonne a souhaité mettre à disposition d'artisans du territoire, 1 chalet à titre gracieux pendant une semaine. En 2023, le Grand Narbonne reconduit l'expérience en étoffant son offre via l'intégration des producteurs et artisans alimentaires.

Suite au succès de l'édition 2023, le Grand Narbonne renouvelle l'expérience cette année.

Les fêtes de Noël ont lieu du 30 novembre 2024 au 5 janvier 2025. Les chalets mis à disposition font 2\*4m et seront partagés entre 2 bénéficiaires pour donner la possibilité à un maximum d'entreprises de profiter de la gratuité.

Chaque candidat sélectionné pourra bénéficier de la moitié d'un chalet pendant 1 semaine.

Le calendrier d'occupation des chalets est le suivant :

Semaine 1	Du samedi 30 novembre matin au vendredi 6 décembre soir
Semaine 2	Du samedi 7 décembre matin au vendredi 13 décembre soir
Semaine 3	Du samedi 14 décembre matin au vendredi 20 décembre soir
Semaine 4	Du samedi 21 décembre matin au vendredi 27 décembre soir
Semaine 5	Du samedi 28 décembre matin au Dimanche 5 janvier soir

Les horaires des fêtes de Noël 2024 vous seront communiquées dès que possible tant pour la logistique que pour l'accueil du public.

Les clés des chalets vous seront remis la veille du début de votre participation par le Grand Narbonne la première semaine et par les exposants précédents les semaines suivantes.

### Date de lancement de l'appel à candidature

**15 Juillet 2024**

### Date limite de dépôt des dossiers

**19 Août 2024**

Le dossier complet est à envoyer par mail à l'adresse suivante

[agriculture@legrandnarbonne.com](mailto:agriculture@legrandnarbonne.com)

En cas de besoin, vous pouvez contacter Manon Formento, service agriculture et pêche au Grand Narbonne au

**06 72 21 65 02**

## Objectif de l'appel à candidature

Il s'agit de procéder à la sélection d'un panel de viticulteurs, producteurs et artisans alimentaires, représentatifs des produits, des savoir-faire et du patrimoine alimentaire du territoire du Grand Narbonne, selon les critères de sélection définis ci-après, dans la limite des places disponibles et sous conditions d'acceptation par les candidats des modalités d'organisation du stand proposé.

## Critères d'éligibilité

Les places disponibles étant limitées, les organisateurs ont mis en place ce cahier des charges pour la sélection de ces-derniers.

### a. Pour les producteurs, artisans et transformateurs alimentaires

Les candidats devront répondre aux critères suivants :

- Avoir leur siège social dans le Grand Narbonne ou dans le département de l'Aude ou avoir toute ou une partie de la production primaire issue du Grand Narbonne (sous réserve de vérification du registre parcellaire graphique de l'agriculteur) ;
- Proposer à la vente uniquement des produits alimentaires, si non alimentaire, en lien directement avec l'activité principale de l'entreprise (comme par exemple des verres de vin floqués avec le logo de l'entreprise) ;
- Les producteurs devront avoir un statut répondant à un des critères suivants :
  - o Les agriculteurs à titre principal ou secondaire ;
  - o Les collectifs de producteurs (associations, SCIC) ;
  - o Les coopératives agricoles.
- Les artisans et transformateurs alimentaires devront transformer la majorité de leurs produits sur le territoire et faire appel à des produits du territoire au maximum dans la mesure du possible.

### b. Pour les artisans non alimentaires et créateurs issus des métiers d'art

Les candidats devront répondre aux critères suivants :

- Avoir leur siège social dans le Grand Narbonne ou dans le département de l'Aude ou dans les départements limitrophes du Grand Narbonne ;
- Les artisans non alimentaires et créateurs issus des métiers d'art seront au moins ressortissant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;
- L'activité principale de l'entreprise est classée selon la nomenclature d'activité française de l'artisanat (NAFA). Néanmoins, pour des raisons d'accord avec l'esprit des fêtes de Noël, seront admis les artisans relevant des sections de la NAFA suivantes :
- Section C industrie manufacturière pour les sous-catégories
  - o 20 industrie chimique uniquement 20.4 fabrications de savon, de produits d'entretien et de parfums et 20.53Z-Z fabrication d'huiles essentielles ;
  - o 25.7 fabrication de coutellerie, d'outillage et quincaillerie ;
  - o 27.4 fabrication d'appareil d'éclairage électrique ;
- Section M activités spécialisées, scientifiques et techniques uniquement 74.2 activités photographiques ;

Pour rappel, le caractère de production artisanale est défini par la nomenclature d'activité française de l'artisanat comme un processus de fabrication « d'artisanal » en opposition à « industriel ». Cette qualification signifie, dans ces cas d'utilisation, que le travail y est faiblement divisé, que les tâches manuelles y sont essentielles, peu répétitives, et demandent un savoir et/ou un savoir-faire important.

## Critères de sélection

### a. Pour les producteurs, artisans et transformateurs alimentaires

Tous types de productions alimentaires, boissons comprises, pourront être sélectionnés.

La sélection sera évaluée et priorisée selon les critères suivants :

- L'inscription sur la carte « Par ici les Produits d'ici » ou fournir au moins un des points de vente mentionné sur la carte est le critère de sélection le plus important ou avoir sa production primaire sur le territoire du Grand Narbonne ;
- L'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription est le critère permettant de départager 2 profils de candidats similaires en cas de manque de place. Le candidat ayant rendu son bulletin d'inscription complet le plus tôt sera sélectionné ;
- Un équilibre entre la représentativité des différents produits est recherché afin de favoriser la diversité et éviter la mise en concurrence ;
- Un équilibre sera recherché entre les entreprises habituellement présentes avec le Grand Narbonne sur des événements et les nouveaux candidats afin de favoriser la fidélisation de la clientèle tout en permettant à de nouveaux candidats de participer ;
- L'inscription dans les Signes officiels de Qualité AOP et IGP et/ou dans des démarches collectives du territoire : Pays Cathare, Bienvenue à la Ferme, Vignobles & Découvertes, qualité Sud de France, sera bienvenue.

Le Grand Narbonne est souverain dans l'attribution de la semaine au candidat sélectionné.

### b. Pour les artisans non alimentaires et créateurs issus des métiers d'art

La sélection sera évaluée et priorisée selon les critères suivants :

- Avoir le siège social de l'entreprise sur le territoire du Grand Narbonne ;
- Un équilibre entre la représentativité des différents produits est recherché afin de favoriser la diversité et éviter la mise en concurrence ;
- Un équilibre sera recherché entre les entreprises habituellement présentes avec le Grand Narbonne sur des événements et les nouveaux candidats afin de favoriser la fidélisation de la clientèle tout en permettant à de nouveaux candidats de participer.

Le Grand Narbonne est souverain dans l'attribution de la semaine au candidat sélectionné.

## Processus de sélection

Après réception de l'ensemble des candidatures, le Grand Narbonne sélectionnera les participants selon les grilles de sélection présentées ci-après **en cas de de candidatures trop nombreuses**.

Une note sur 20 sera attribuée à chaque candidat pour les départager s'ils venaient à être plus nombreux que le nombre de place à pouvoir.

En cas d'égalité, le dossier complet ayant été déposé en premier, la date de réception du dossier par le Grand Narbonne faisant foi, sera retenu.

<b>Producteurs viti/vinicole</b>		
<b>Nom de l'entreprise</b>		
<b>Critère de sélection</b>	<b>Réponse</b>	<b>Points attribués</b>
Fait partie de la carte « Par ici les produits d'ici » ou au moins fournit un point de vente mentionné sur la carte ?	Dans la Carte par ici les produits d'ici	10 points
	Non	0 point
Possède des AOC et IGP du territoire ?	Oui	3 points
	Non	0 point
Valorise au moins une autre production que le vin ?	Oui	3 points
	Non	0 points
Possède des sigles de qualité officiel autres que AOC et IGP ?	Oui	3 points
	Non	0 point
N'a jamais participé aux fêtes de Noël avec le Grand Narbonne ?	Oui	1 point
	Non	0 point
<b>Note</b>		
<b>Date de réception du dossier d'inscription</b>		

<b>Artisans non alimentaires et créateurs issus des métiers d'art</b>		
<b>Nom de l'entreprise</b>		
<b>Critère de sélection</b>	<b>Réponse</b>	<b>Points attribués</b>
Siège social situé sur le territoire du Grand Narbonne	Dans le Grand Narbonne	10 points
	Non	0 point
Gamme de produits	Expose et vend 1 seul produit dans sa gamme	2 points
	Expose et vend plus de 2 produits dans sa gamme	3 points
Utilise des matériaux labélisés, naturels ou issu d'Occitanie	Oui	3 points
	Non	0 point
Est accompagné par une pépinière du Grand Narbonne ou a démarré son activité depuis moins de 3 ans ?	Oui	3 points
	Non	0 point
N'a jamais participé aux fêtes de Noël avec le Grand Narbonne ?	Oui	1 point
	Non	0 point
<b>Note</b>		
<b>Date de réception du dossier d'inscription</b>		

## Producteurs, transformateurs et artisans alimentaires

Nom de l'entreprise		
Critère de sélection	Réponse	Points attribués
Fait partie de la carte « Par ici les produits d'ici » ou fournit au moins un point de vente mentionné sur la carte ?	Dans la Carte par ici les produits d'ici	8 points
	Non	0 point
Gamme de produits	Expose et vend 1 à 3 produits dans sa gamme	1 point
	Expose et vend plus de 4 produits dans sa gamme	2 points
	Utilise des produits du territoires dans ses produits	3 points
	Non	0 point
Combien possède-t-il de sigles de qualité officiel ?	1	1 point
	2	2 points
	+ de 2	3 points
	0	0 point
Est accompagné par une pépinière du Grand Narbonne ou a démarré son activité depuis moins de 3 ans ?	Oui	3 points
	Non	0 point
N'a jamais participé aux féeries de Noël avec le Grand Narbonne ?	Oui	1 point
	Non	0 point
<b>Note</b>		
<b>Date de réception du dossier d'inscription</b>		